

Bureau du Syndicat Mixte Ouvert

Eure Normandie Numérique

Réunion du 11 avril 2022

Objet : cession partielle parc WIMAX à TDF

Le Département de l'Eure en mis en place au milieu des années 2 000 un réseau radio, destiné à apporter de la connectivité internet haut débit dans les zones blanches du département. Pour ce faire, il a obtenu l'attribution par l'ARCEP de fréquences radioélectriques dans les bandes 3,5 GHz, pour diffuser ce service haut débit en utilisant le protocole de communication WIMAX. Ce réseau a, dans sa grande majorité, été installé sur des points haut de tiers et principalement chez l'opérateur TDF (Télé Diffusion de France) et sur des châteaux d'eau. Toutefois, le Syndicat a construit plusieurs sites de diffusion ex nihilo, y compris les points hauts, constitués de mâts ou de pylônes selon les contraintes techniques locales.

Ce réseau, a cessé d'émettre, le 31 janvier 2021 pour la partie WIMAX grand public et les 31 aout 2021 pour la partie « Faisceaux Hertiens ». Cette dernière desservait quelques entreprises du territoire. Une solution alternative pour l'ensemble des clients a été trouvée, provisoire ou définitive selon les situations de chacun.

Depuis le 1 janvier 2021, le réseau WIMAX est progressivement démantelé et les antennes de diffusion sont déposées des châteaux d'eau ou des sites dont TDF est propriétaire, qui accueillent nos équipements. Ce démontage s'achèvera en 2022. Les premiers démontages ont consisté à désinstaller les antennes hébergées chez les tiers, principalement des concessionnaire d'eau, et résilier les conventions correspondantes.

Dans ce contexte de déconstruction du réseau public WIMAX, l'opérateur TDF a fait une proposition de rachat des points hauts appartenant au Syndicat. Le patrimoine d'Eure Normandie Numérique est très réduit et destiné à être désinstallé du fait de la capacité limitée, pour le syndicat, à l'exploiter à d'autre fin.

Cette proposition concerne les 5 sites listés ci-dessous :

- Vesly
- Berthenonville
- Letteguives

Syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique

3 bis, rue de Verdun - 27000 EVREUX

Tél : 02 32 31 93 09

Fax : 02 32 60 45 18

Courriel : contact@eurenormandienumerique.fr

- Fort Merville
- Saint Aquilin de Pacy

TDF, propose de racheter chacun des sites en l'état pour un montant de 15 000 € HT par site, sauf le site de Vesly qui est valorisé à 25 000 € HT. TDF s'engage à revaloriser ces montants sur la base des économies qu'il réalisera sur les baux transférés, donnant droit au propriétaire à une redevance. Ces sites ont été construits à partir de 2006 pour des investissements compris entre 20 000 € et 100 000 € par site et qui sont tous comptablement amortis. Il propose également la prise en charge de 300 € / ans pour participer aux charges supportées par le Syndicat.

TDF conditionne le rachat à la réalisation dans un délai de 48 mois:

- Commande ferme et définitive d'un opérateur télécom pour l'accueil de ses équipements sur le matériel cédé ou sur un nouveau pylône installé par TDF à proximité immédiate du matériel cédé pour 4 des 5 sites à céder,
- Signature avec le bailleur ayant autorisé l'occupation du matériel présentement cédé, d'un titre d'occupation aux mêmes conditions que celles autorisées pour le cédant,
- Obtention de l'autorisation d'urbanisme (permis de construire ou non opposition à déclaration préalable) et toutes autres autorisations administratives, purgées de tous recours, permettant l'adaptation du site à une mise en service de la station radioélectrique cédée.

Cette convention est tacitement reconductible à chaque date anniversaire laissant la possibilité pour le syndicat de dénoncer la convention en cas de non-rachat des sites à ce terme.

Dans le cas où le rachat intervient, la cession de ces sites, permettrait de récupérer une enveloppe budgétaire d'investissement et permettrait de limiter le budget de déconstruction du parc WIMAX, estimé à environ 10 000 € par site.

Il est proposé aux membres du bureau d'approuver les délibérations suivantes :

Réunion du 11 avril 2022

Objet : cession partielle parc WIMAX à TDF

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;
- Vu les statuts du Syndicat Mixte ;
- Le Bureau syndical, réuni en séance publique le 11 avril 2022 à l'Hôtel du Département à ÉVREUX,

le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

- D'adopter le rapport de Monsieur le Président relatif à l'éventuelle cession des 5 sites radio WIMAX au profit de TDF.
- D'autoriser le Président à signer les contrats de cession TDF sans tiers exploitant, aux conditions précisés dans le rapport ;

- Nombre de voix pour : 7

- Nombre de voix contre : 0

- Abstention : 0

Fait à Évreux, le 11 avril 2022

Pour extrait conforme,

Le Président

Nicolas GRAVELLE

